



**TREVI
SERVICES**

Association des Copropriétaires
Résidence ACP 611 "ANCIENS
COMBATTANTS I&II"
Av. des Anciens Combattants 101-111
1140 Bruxelles
BCE N° 0884.081.457

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2013

L'an 2013, le lundi 18 novembre, les copropriétaires de l'Association des Copropriétaires de la résidence « ANCIENS COMBATTANTS I&II », sise avenue des Anciens Combattants 101-111 à 1040 Bruxelles, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire en la salle de la paroisse « Epiphanie » sise rue de Genève 470 à 1030 Bruxelles.

Les convocations ont été adressées par le Syndic suivant lettre du 29/10/2013.

La séance est ouverte à 19h22. Monsieur François DUBOIS, représentant TREVI SERVICES s.a., assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux. Les 130 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 256 forment 5598/10.000èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Ensuite, l'Assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'Assemblée prend les décisions suivantes :

1 : Nomination du ou de la Président(e) de séance

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la Président(e) de séance.

A l'unanimité, l'assemblée générale désigne en qualité de président(e) de séance : Monsieur DAUMERIE - VANROOSBROECK

2 : Désignation de Maître Dirk LAMBRECHT en tant qu'avocat pour représenter l'association des copropriétaires – Décision prise à la majorité absolue

Après en avoir délibéré, l'assemblée est amenée à se prononcer sur la désignation de Maître Dirk LAMBRECHT en tant qu'avocat pour représenter l'association des copropriétaires.

A l'unanimité, l'assemblée générale désigne Maître Dirk LAMBRECHT en tant qu'avocat pour représenter l'association des copropriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C.art 577-9 §1er)

Bruxelles, le 18/11/2013

Président de séance,

Pour Trevi Services sa, Syndic

Mr DAUMERIE-VAN ROOSBROECK
Président de séance

François DUBOIS
Gestionnaire

Frédéric de BUEGER
Administrateur

Jean
VAN DUATTE-BUYSE, fusac.

Ruthimont.
PUTTEMANS.

1